

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Date de la Convocation
Le 15 avril 2026

Date d'affichage
Le 30 avril 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-neuf avril

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Joseph DI BARTOLO– Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Stéphanie HIMBERT - M. Germain KINNEL - M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Denis CISEL - M. Alain GRASSO

Procurations : M. Denis CISEL a donné procuration à M. Nicolas REISCH

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 021 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2026

Le Procès-verbal de la séance du 25 mars 2026 est soumis au Conseil Municipal pour approbation

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 29 avril 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Date de la Convocation
Le 15 avril 2026

Date d'affichage
Le 30 avril 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-neuf avril

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Joseph DI BARTOLO– Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Stéphanie HIMBERT - M. Germain KINNEL - M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Denis CISEL - M. Alain GRASSO

Procurations : M. Denis CISEL a donné procuration à M. Nicolas REISCH

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

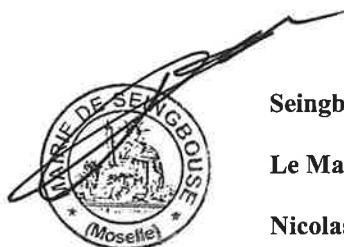
DCM 2026 – 022 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET 2026

Le compte financier unique de l'exercice 2025, il ressort que les résultats à la clôture de cet exercice font ressortir un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 937 263,85 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la somme de 2 937 263,85 € en section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2026 tient compte de ces affectations.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 29 avril 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

Date de la Convocation
Le 15 avril 2026

Date d'affichage
Le 30 avril 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-neuf avril

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Stéphanie HIMBERT - M. Germain KINNEL - M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Denis CISEL

Procurations : M. Denis CISEL a donné procuration à M. Nicolas REISCH

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 023 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES – ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

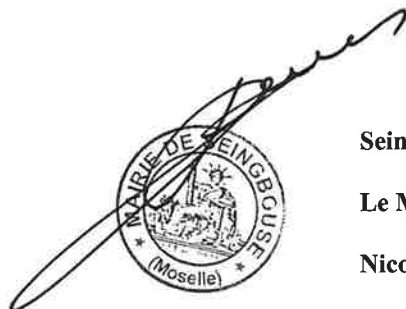
DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,67 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,20 %
- taxe d'habitation : 11,73 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 29 avril 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

Date de la Convocation
Le 15 avril 2026

Date d'affichage
Le 30 avril 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-neuf avril

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Joseph DI BARTOLO– Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Stéphanie HIMBERT - M. Germain KINNEL - M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Denis CISEL - M. Alain GRASSO

Procurations : M. Denis CISEL a donné procuration à M. Nicolas REISCH

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 024 : BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2026, chaque membre étant en possession d'un exemplaire du document :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 419 417,85 €	4 419 417,85 €
FONCTIONNEMENT	3 326 778,35 €	3 326 778,35 €
TOTAUX	7 746 196,20 €	7 746 196,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

APPROUVER A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (16 pour et 2 abstentions Mme VERGNES Marjorie et M. ROTHENMACHER André)



Seingbouse, le 29 avril 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	17

Date de la Convocation
Le 15 avril 2026

Date d'affichage
Le 30 avril 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six
Et le : vingt-neuf avril
A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD – M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT – Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Stéphanie HIMBERT - M. Germain KINNEL - M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Denis CISEL - M. Alain GRASSO

Procurations : M. Denis CISEL a donné procuration à M. Nicolas REISCH

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 025 : BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT L'OREE DU PETIT BOIS – ANNEE 2026

Vu le projet du budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement L'orée du petit bois présenté,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le budget primitif 2026 du lotissement « L'orée du petit bois » qui s'équilibre comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'OREE DU PETIT BOIS – ANNEE 2025

FONCTIONNEMENT			
6045 Achat études et prestations de services	60 000,00	7015 Vente de terrains aménagés	555 880,00
605 Achat de matériel, équipement	426 811,26	7133 – 042 Variation en cours de production de biens	555 880,00
7133-042 Reprise stock initial	69 068,74		
TOTAL	555 880,00	TOTAL	1 111 760,00
71355- 042 Variation terrain aménagés	555 880,00		
6522 – Excédent reversé à la commune			
TOTAL GENERAL	1 111 760,00	TOTAL GENERAL	1 111 760,00

INVESTISSEMENT			
3355-040 Travaux en cours – Travaux	555 880,00	3555 – Sortie de stock de lots vendus	555 880,00
001 – Résultat investissement reporté - déficit	69 068,74	3354 – reprise stock initial	69 068,74
TOTAL GENERAL	624 948,74	TOTAL	624 948,74
TOTAL BUDGET	1 736 708,74		1 736 708,74

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget annexe « lotissement l'orée du petit bois »

APPROUVER A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (16 pour et 2 abstentions Mme VERGNES Marjorie et M. ROTHENMACHER André)



Seingbouse, le 29 avril 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 15 avril 2026

Date d'affichage
Le 30 avril 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-neuf avril

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Stéphanie HIMBERT - M. Germain KINNEL - M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Denis CISEL

Procurations : M. Denis CISEL a donné procuration à M. Nicolas REISCH

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 026 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE REFECTION ET D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE BOULE

La commune souhaite engager des travaux de réfection et d'aménagement du terrain de boules, l'état actuel de ce dernier s'est dégradé avec le temps.

L'usure naturelle, les intempéries et l'absence de rénovation récente ont entraîné des irrégularités de surface, rendant la pratique moins confortable et parfois moins sécurisée pour les usagers.

La réfection s'inscrit dans une volonté de la commune de **valoriser ses équipements publics et d'améliorer le cadre de vie et de soutenir nos associations**. Un espace rénové, fonctionnel et agréable contribue à l'attractivité du territoire.

Ces travaux consisteront à la réfection de la surface du terrain, la pose de poutre en PVC recyclé, la création d'une terrasse et l'arrachage de la haie.

Les travaux projetés comprendront notamment :

- La réfection complète de la surface du terrain, afin d'en améliorer la praticabilité et le confort d'usage ;
- La pose de poutres en PVC recyclé en périphérie, permettant de délimiter durablement l'aire de jeu ;
- La création d'une terrasse, destinée à offrir un espace convivial pour les usagers et accompagnateurs ;

- L'arrachage de la haie existante, en vue de dégager l'espace et de faciliter l'accès et l'entretien du site.

Les poutres en PVC vont être achetées par la commune.

Quatre entreprises ont présenté une offre pour l'achat des poutres PVC :

- BEISER ENVIRONNEMENT de BOUXWILLER pour un montant de 2 998,50 € H.T soit 3 598,20 € T.T.C
- SODILOR de Sarreguemines pour un montant de 4 860,72 € H.T soit 5 832,86 € T.T.C
- PLASTIVERT de CHAURAY pour un montant de 3 587,50 € H.T soit 4 783,80 € H.T
- KLP FRANCE OUEST de LORIENT pour un montant de 4 197,75 € H.T soit 5 037,30 € T.T.C ;

Trois entreprises ont présenté une offre pour la réfection et l'aménagement :

- Eurl Etienne SCHNEIDER de MONTBRONN pour un montant de 40 606,00 € H.T soit 48 727,20 € T.T.C
- SCHOEPP CREATION EUR de LICHTENBERG pour un montant de 44 645,00 € H.T soit 53 574,00 € T.T.C
- STAGNO de Seingbouse pour un montant de 35 933,50 € H.T soit 43 120,20 € T.T.C

Après avoir étudié les différentes offres, il est proposé au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

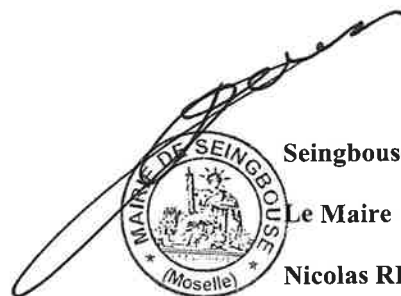
- BEISER ENVIRONNEMENT de BOUXWILLER pour un montant de 2 998,50 € H.T soit 3 598,20 € T.T.C
- STAGNO de Seingbouse pour un montant de 35 933,50 € H.T soit 43 120,20 € T.T.C

Soit un total de travaux de 38 932,00 € H.T soit 46 718,40 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir les offres des sociétés BEISER ENVIRONNEMENT et STAGNO pour un montant total de 38 932,00 € H.T soit 46 718,40 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

APPROUVER A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (17 pour et 2 abstentions Mme BERAUD Christiane et Mme GREBIL Christine membre de l'association la boule Seingbougeoise se sont abstenues)



Seingbouse, le 29 avril 2026
Le Maire
Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

Date de la Convocation
Le 15 avril 2026

Date d'affichage
Le 30 avril 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-neuf avril

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Stéphanie HIMBERT - M. Germain KINNEL - M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Denis CISEL

Procurations : M. Denis CISEL a donné procuration à M. Nicolas REISCH

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 027 : ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LES STORES DES ECOLES

Lors du dernier conseil d'école, il a été porté à la connaissance de la collectivité que les stores des salles de classe du groupe scolaire présentent un état de vétusté avancé. En effet, les plaquettes plastiques situées en partie basse ainsi que les mécanismes de commande (ficelles d'orientation des lamelles) sont détériorées, rendant leur utilisation difficile voire impossible.

Au regard de cette situation, et afin de garantir de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement, il a été décidé d'engager une consultation d'entreprises en vue du remplacement de l'ensemble des stores.

Quatre entreprises ont présenté une offre :

- RICHARDS ET FILS sis à ROSBRUCK pour un montant de 7 066,00 € H.T soit 8 479,20 € T.T.C
- WEINSTEIN FERMETURES sis à SARRE-UNION pour un montant de 10 400,00 € H.T soit 12 480,00 € T.T.C
- HABITAT & TERRASSE sis à SAINT-AVOLD pour un montant de 14 401,20 € H.T soit 17 281,44 € T.T.C
- Priva Stores sis à RONCOURT pour un montant de 6 832,80 € H.T soit 8 199,36 € T.T.C (devis pour l'école maternelle : 2295,36 € T.T.C, pour l'école primaire : 5 904,00 € T.T.C)

Après avoir étudié les différentes offres, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société PRIVA STORES sis à RONCOURT pour un montant 8 199,36 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De suivre la proposition et de retenir la société PRIVA STORES sis à RONCOURT pour un montant de 6 832,80 € H.T soit 8 199,36 € T.T.C
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents actant cette commande.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 29 avril 2026

Le Maire

Nicolas REISCH



Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	18

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

Date de la Convocation
Le 15 avril 2026

Date d'affichage
Le 30 avril 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-neuf avril

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD– M. Joseph DI BARTOLO - M. Alain GRASSO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - Mme Stéphanie HIMBERT - M. Germain KINNEL - M. Anthony MARTIN - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Denis CISEL

Procurations : M. Denis CISEL a donné procuration à M. Nicolas REISCH

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 028 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CHASSE

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal intervenu récemment, il y a lieu de procéder à la constitution de la commission consultative de chasse pour la durée du mandat.

Cette commission joue un rôle clé dans :

- L'organisation et la régulation de la chasse sur le territoire communal, en lien avec les fédérations départementales des chasseurs
- L'élaboration des plans de chasse et la gestion des espèces, en collaboration avec les acteurs locaux
- La prévention des conflits liés à la chasse (sécurité, respect des propriétés privées, etc..)
- La concertation avec les autres usagers de la nature (agriculteurs, promeneurs, etc..)

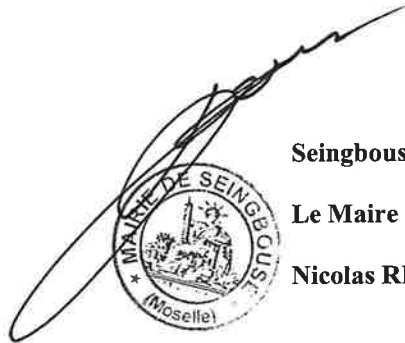
Il est donc proposé au conseil municipal de désigner deux membres (1 titulaire et un suppléant). Cette formalité est essentielle pour :

- Garantir la légalité des décisions prises par la commission
- Assurer la transparence et la représentativité des acteurs locaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne en tant que membre de la Commission Consultatives Communale de Chasse ;

- Monsieur Alain GRASSO : Titulaire
- Monsieur Germain KINNEL : Suppléant

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 29 avril 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DIVERS

- ✚ Qu'à la date du 31/03/2026, Monsieur le Maire a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur la parcelle n° 218 de la section 03 dans le cadre de la vente d'un terrain sis au VLG (appartenant aux Consorts RYBAC)
- ✚ Qu'à la date du 07/04/2026, Monsieur le Maire a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur la parcelle n° 514 de la section 18 dans le cadre de la vente d'un immeuble sis Rue des Joncs (appartenant à la SCI DERELI)
- ✚ Qu'à la date du 16/04/2026, Monsieur le Maire a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur la parcelle n° 339 de la section 17 dans le cadre de la vente d'un immeuble sis 15 rue Abbé Weisse (appartenant aux Consorts RECKTENWALD)
- ✚ Qu'à la date du 20/04/2026, Monsieur le Maire a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur la parcelle n° 298 de la section 17 dans le cadre de la vente d'un immeuble sis 4 rue de la Forêt (appartenant aux Consorts FURNARI)
- ✚ Qu'à la date du 20/04/2026, Monsieur le Maire a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur les parcelles n° 235-232-233-237-33-36-46 de la section 04 dans le cadre de la vente d'un immeuble sis 23 rue Saint Pierre (appartenant à M. et Mme THOMAS)
- ✚ Qu'à la date du 24/04/2026, Monsieur le Maire a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur la parcelle n° 282 de la section 17 dans le cadre de la vente d'un immeuble sis 10 rue Noël (appartenant aux Consorts PAWLAK)

- ✚ Madame Marie GOLDSCHMITT avait proposé lors de la campagne électorale de mettre en place le dispositif « Demandez Angela ». Il s'agit d'un dispositif pour lutter contre le harcèlement de rue et les violences et permettre à toute personne (pas seulement des femmes) de trouver rapidement de l'aide grâce à un réseau solidaire de commerçant formés.
- ✚ La remise des prix des maisons fleuries aura lieu le mardi 5 mai 2026 au foyer
- ✚ L'opération « Village propre » aura lieu le samedi 16 mai 2026
- ✚ Le fête du printemps aura lieu « le samedi 23 mai 2026
- ✚ Nous allons travailler à l'évaluation du coût lié à l'inscription de l'ensemble des manifestations de la commune auprès de la SACEM. Il s'agit des manifestations et non des cours.
- ✚ Monsieur Nicolas REINERT propose, à la suite du succès rencontré par la formation aux gestes qui sauvent auprès de la population, d'organiser une intervention similaire mais plus ludique au sein des écoles.
- ✚ Madame Marjorie VERGNES soulève un problème de nettoyage au foyer. Elle indique que le sol est poussiéreux en fin de semaine, ce qui pose une difficulté particulière pour les activités pratiquées au sol, notamment le yoga. Le marché « Nettoyage des bâtiments publics » arrive à échéance en septembre, nous allons étudier ce problème
- ✚ Monsieur André ROTHENMACHER s'interroge sur le faible taux de reprise des plantations de régénération de chênes réalisées en forêt.

Monsieur Alain GRASSO informe qu'un recensement a été effectué en collaboration avec le forestier et que le taux de reprise s'élève à 50 %, ce qui est considéré comme bon. Il précise qu'à l'automne, afin de favoriser le développement des chênes, des érables champêtres seront déplantés puis replantés. Cette opération nécessitera la mobilisation de volontaires